Compte rendu de la réunion du 13 octobre 2023

Membres présents

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Christophe SYSLO, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES, Michel SZELAG

Membres absents excusés

Jacky HERVOUET, Nicolas LESCUREUX, Maxime PERROT, Nicolas VAX, José VIÉ

Les membres de la commission prennent acte de la démission présentée par Dominique CHARTIER et le remercient pour son investissement durant les 3 années passées

---

Point sur le championnat

Les clubs de Vanne Noé et d'Héry ont déclaré forfait général

❖

1ère journée de championnat du 24/09/23	
Carton jaune (amende de 3 €)	Nicky GEORGES (Piedalloues 1) Pierre RODRIGUEZ (Lindry)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Laroche 2 (feuillet blanc)
Feuille de match incomplète **pour cette 1ère journée de championnat, l'amende de 5 € ne sera exceptionnellement pas appliquée**	La Selle-sur-le-Bied (manque nom de l'arbitre assistant) Charny 1 (manque nom du responsable d'équipe)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	Héry score match Envol Rive Droite / Héry : 3-0 et 0 pt pour Héry Mailly-le-Château score match Mailly-le-Château / Piedalloues Stade 2 : 0-3 et 0 pt pour Mailly-le-Château
Retrait d'engagement après établissement du calendrier (encaissement chèque de provision sur frais de 80 €)	Vanne Noé

Adresse du secrétariat de la CTD
Marie-Claude MOREAU
15 rue du Chardonnay
89000 AUXERRE

2ème journée de championnat du 01/10/23	
Carton jaune (amende de 3 €)	Léo FRANCQUEMBERGUE (Laroche 1) François-Xavier DARSONVAL (ASOFA) Maxence THIBAULT (Laroche 2) Sébastien LOUART (La Selle-sur-le-Bied)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Beine et Senan FC
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Bléneau (feuillet blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Avenir Martinot 1 (manque nom de l'assistant 2) Val-de-Mercy (manque nom du responsable d'équipe) Charny 2 (manque tous les n° de maillots) Venoy (manque nom de l'assistant 2) Seignelay (manque nom du responsable d'équipe)
Feuille de match incomplète **1ère journée de championnat suite au forfait d'Héry, l'amende de 5 € ne sera exceptionnellement pas appliquée**	Envol Rive Droite (manque nom du responsable d'équipe)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Karim KHABOUZE et Issa SYSAVANE (Espoir Club Auxerre) Anthony FOUCHY (Villeroy) Adrien DESCHAMPS (ASOFA) Carlos BARROS et Thomas PALCZELUSKI (Saint-Clément)
Carton rouge direct (amende de 10 €)	Théo CHRISTIAENS (Bazoches), soit 1 pt de moins au championnat pour son équipe ⇨ suspendu à titre conservatoire en attendant la décision de la commission disciplinaire
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	Laroche 1 et Chemilly-sur-Yonne 1
Forfait général (amende de 50 €)	Héry

3ème journée de championnat du 08/10/23	
Carton jaune (amende de 3 €)	Damien VELIMIROVIC (Laroche 2)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Mailly-le-Château
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Monéteau (feuillet bleu) Rosoy 1 et Piedalloues Stade 2 (feuillet blanc)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Ekrem BUYUKLU et Amine ZNIBI (AFTA) Richard RAT, Yann BOUTIN et Willy BOISSEAU (Charny 2)
Joueur sur aucune liste d'équipe (amende de 8 €)	Jérémy DELANOUE (Chemilly-sur-Yonne 2)
Cas particulier : ➪ Mailly-le-Château : le joueur Yannick GILET a participé au match alors qu'il était suspendu et les joueurs Marco SCHNEBERGER et Nicolas RICHARD n'étaient pas licenciés le jour de la rencontre : score du match Mailly-le-Château / Avenir Martinot 2 : 0-3 et 0 pt pour Mailly-le-Château	

➢ En raison d'un oubli, les frais d'inscription des stagiaires aux sessions d'arbitrage d'octobre 2022, janvier 2023 et mars 2023 n'ont pas été prélevés sur le montant des avances sur frais de la saison précédente. Ils seront donc prélevés, pour les clubs qui se sont réengagés, sur les avances de cette saison 2023-2024.

Date formation	Nom du stagiaire	Club	Montant à prélever
29 octobre 2022	BOUT Sébastien	Escamps	8 €
	CREUX Fabien	ASOFA	8 €
	DALIOMAR Timothy	Bazoches	8 €
	HEM Soeun	La Selle-sur-le-Bied	8 €
	ROBERT Tanguy	Malay-le-Grand	8 €
	SABBOUH Abdennacer	Espoir Club Auxerre	8 €
	VAX Nicolas	Beine	8 €
	VOISIN Luc	Chéroy	8 €
	BAILLY Bruno	Fontaine-la-Gaillarde	8 €
21 janvier 2023	FONTES Antonio	La Celle-Saint-Cyr	8 €
	GARCIA Jean-Luc	Paron	8 €
	LEBLANC Ludovic GILBERT Thierry	Gâtinais en Bourgogne	16 €
	UDOL Jean-Luc	Chemilly-sur-Yonne	8 €
11 mars 2023	BARBOSA Nelson	Villeroy	8 €
	DE OLIVEIRA José Carlos	Portugais Auxerre	8 €
	HERVOUET Jacky	Piedalloues	8 €
	PAVÉ Jean-Michel	Lindry	8 €
	SAVRY Pascal	Brichères	8 €

➢ Les clubs de Mailly-le-Château et Bazoches sont suspectés d'avoir fraudé sur l'identité d'un joueur. Les membres de la commission d'application des règlements ont décidé de porter ces deux affaires auprès de la commission de discipline de 1ère instance.

De plus, au regard de divers témoignages que la commission d'application des règlements a reçus à l'issue des matches du 8 octobre

1) faisant état d'un comportement irrespectueux de la part du responsable de l'équipe de Bazoches envers le président du club de Paron

2) faisant état de propos menaçants de la part du gardien et du dirigeant de l'équipe de Mailly-le-Château à l'encontre de l'arbitre de la rencontre,

les membres de la CTD décident de ne pas inscrire, dans un 1er temps, ces 2 équipes à la Coupe de l'Yonne.

Reports de matches

17 décembre 2023
Gâtinais en Bourgogne / Chemilly-sur-Yonne 1
Chemilly-sur-Yonne 2 / Chevannes
Saint-Clément / Monéteau
Migennes / Villeblevin

7 janvier 2024
Laroche 1 / ACSRA ASC
Gâtinais en Bourgogne / Fontaine-la-Gaillarde
La Celle-Saint-Cyr 1 / Laroche 2

14 janvier 2024
Laroche 1 / Paron
Diges-Pourrain / ASOFA
Piedalloues Stade 1 / Laroche 2
Chemilly-sur-Yonne 2 / Rosoy 2

3 mars 2024
Gâtinais en Bourgogne / Chéroy
La Celle-Saint-Cyr 1 / Diges-Pourrain
Laroche 2 / Fontaine-la-Gaillarde

28 avril 2024
Saint-Julien-du-Sault / Espoir Club Auxerre

Questions diverses

➢ Suite à la démission de Domique CHARTIER, la commission va demander à Ludovic LEBLANC (Gâtinais en Bourgogne) qui s'était porté candidat lors de la réunion annuelle du 23 juin 2023, s'il accepte de le remplacer.

➢ Antonio FONTES rejoint la commission d'application des règlements.

➢ Une formation PSC1 est organisée le samedi 16 décembre 2023, en direction principalement des arbitres pour valider leur capacité.

➢ Rappel : date limite pour les inscriptions en Coupe de l'Yonne : 31 octobre 2023. Les clubs qui inscrivent un candidat arbitre à la formation du 28 octobre 2023 peuvent y participer.

➢ Lors de la 2ème journée de championnat, nous avons eu à déplorer 2 accidents graves ayant entraîné l'hospitalisation et une lourde intervention chirurgicale des joueurs blessés. Nous invitons l'ensemble des équipes à garder à l'esprit qu'à l'UFOLEP nous pratiquons une activité de loisirs, bien que nos rencontres soient compétitives. Nous demandons également aux arbitres d'être particulièrement vigilants et de ne pas hésiter à sanctionner les comportements dangereux.

➢ Le club de Charny demande qu'un arbitre officiel soit désigné sur un des 2 matches lorsque ses 2 équipes reçoivent à domicile le même jour. La demande est légitime et sera satisfaite dans la mesure du possible.

➢ La commission fait appel à candidatures :
- pour l'organisation des finales de Coupes le dimanche 9 juin 2024
- pour accueillir les clubs pour la réunion annuelle du vendredi 28 juin 2024

Date de la prochaine réunion vendredi 3 novembre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU